




Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, à Calais, Pas-de-Calais - Novembre 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 114 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 97 tentes et bâches saisies
	Au moins 10 arrestations lors des expulsions		Au moins 45 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 2 duvets et couvertures saisis		Au moins 27 sacs saisis
	Au moins 2 vélos saisis		Au moins 7 matelas saisis

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 13h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Le 16 novembre 2021, HRO a enregistré une opération de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s de monter dans des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies, sans aucun moyen pour les habitants du lieu de vie de les récupérer.

HRO a aussi enregistré une augmentation des entraves aux observations : les forces de l'ordre mettent en place des "périmètres de sécurité" arbitraires qui deviennent chaque fois de plus en plus vastes et qui souvent empêchent aux observateur.rice.s de HRO de documenter les opérations d'expulsion. Par conséquent, nos données sont en dessous de la réalité des faits.



Le 04/11, les forces de l'ordre ont fait usage de la violence à l'encontre des personnes exilées : une a été frappée au visage par un CRS et une autre a été poussée par un gendarme. Les CRS ont également menacé les personnes exilées en détenant de gaz lacrymogène et en étant prêts à en faire usage ; le 16/11, les observateur.rice.s de HRO ont documenté une mise à l'abri à caractère forcée : lors de cette expulsion, les forces de l'ordre ont couru après des personnes exilées qui tentaient de partir avec leurs affaires ; le 20/11, lors d'une opération d'expulsion, des CRS ont délibérément marché sur de la nourriture.

Harcèlement des observateur.rice.s des droits lors de l'observation :



12 tentatives d'intimidation :

Le 01/11, lors d'une opération d'expulsion, un gendarme a filmé avec son portable un membre de HRO ; le 07/11, lors d'une expulsion, les forces de l'ordre ont fait usage du gaz lacrymogène à l'encontre des militant.e.s et observateur.rice.s ; le 16/11 un membre de HRO, qui avait été filmé de très près par un policier, est presque tombé après avoir été poussé violemment par le même policier ; le 24/11, un policier a touché et bloqué un membre de HRO pendant que l'équipe était en train de se diriger vers leur véhicule ; le 26/11, un membre de HRO, qui était en train de documenter l'opération d'expulsion, a été également poussé par un policier.

Les observateur.rice.s HRO ont été poussé.e.s 4 fois, le 01/11, le 16/11 et le 26/11.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de novembre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.